



COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 13 décembre 2022

Conformément aux statuts du club, ses membres ont été convoqués le 13 décembre 2022 au Centre Culturel Municipal de Couzeix pour :

- Une assemblée Générale Extraordinaire à 20h
- L'Assemblée Générale annuelle à 20h30

Daniel REBEYROL, Président du club, ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 20h10
44 membres du club ont signé la feuille de présence

Il remercie pour leur présence et leur soutien:

- M. Michel GUILLON, adjoint au Maire de COUZEIX chargé des Sports
- M. Aurélien LAZEIRAS, Président du CODEP87 de la FFESSM.

Il excuse Mme Sylvie ROZETTE, adjointe au maire de LIMOGES, chargée des Sports, qui cette année ne peut pas participer à notre rencontre annuelle.

L'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire est d'actualiser les statuts et Règlement Intérieur du club.

Modification des statuts du CSL

Daniel REBEYROL précise que cette mise à jour des statuts consiste à les mettre en adéquation avec les statuts et les préconisations pour les clubs, de notre fédération, la FFESSM.

Il donne lecture des modifications qui sont soumises au vote et qui concernent les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 22, 23 et 24.

Soumis au vote, les nouveaux statuts sont **adoptés à l'unanimité**.

Modification du règlement Intérieur CSL

Daniel REBEYROL précise que cette mise à jour du règlement intérieur consiste à

- A partir de la prochaine saison 2023-2024 fixer la date limite de renouvellement des adhésions au club au 31 octobre pour pouvoir participer aux activités.
- Actualiser la participation financière aux couts de formation pour les encadrants plongée/apnée/tir sur cible : exonération de trois ans de cotisation au club, sous réserve d'encadrement lors de sorties mer/fosse/carrière.

Soumis au vote, le nouveau Règlement Intérieur est **adopté à l'unanimité**.

L'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE se termine à 20h50. Elle est suivie de l'AG ordinaire.